

LE PARC SOLAIRE DE PLAINE VALLÉE

Ce qui a été dit à la réunion publique du 9 juillet 2026

Ce que vous devez savoir

- Cette réunion parlait d'un projet de parc solaire à Saint-Brice-sous-Forêt.
- Le projet s'appelle « Parc Solaire Plaine Vallée ».
- Ce document explique les choses les plus importantes, en mots simples.
- Vous pouvez donner votre avis jusqu'au 20 juillet 2026.



La réunion du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026, il y a eu une réunion publique.

Vous pouviez venir à la mairie de Saint-Brice-sous-Forêt.

Vous pouviez aussi suivre la réunion sur Internet.

Des personnes ont expliqué le projet de parc solaire.

Ensuite, les habitants ont posé des questions.

Sokorn Marigot était présente. Elle est la commissaire enquêtrice.



Une commissaire enquêtrice est une personne indépendante. Elle vérifie que tout le monde reçoit une bonne information sur le projet.



Le terrain, avant le projet

Le terrain se trouve entre Saint-Brice-sous-Forêt et Groslay.

Il y a longtemps, des arbres poussaient sur ce terrain.

Ensuite, pendant environ 10 ans, des gens ont laissé des déchets sur ce terrain sans autorisation.

Aujourd'hui, il y a environ 7 200 tonnes de déchets sur le terrain.

C'est beaucoup de déchets. Le terrain est pollué.

En 2022, les dernières personnes installées illégalement sont parties.

L'État a demandé de nettoyer le terrain et de lui trouver une bonne utilisation.

Le projet, en chiffres simples

Le projet en quelques chiffres

- Le terrain fait 8,4 hectares. C'est environ 12 terrains de football.
- Le parc solaire produira 8,4 MWc d'électricité. MWc veut dire mégawatt-crête, c'est une unité qui mesure la puissance.
- Chaque année, le parc produira assez d'électricité pour environ 1 800 familles.
- Le parc fonctionnera pendant 30 ans.
- Après 30 ans, le terrain redeviendra la propriété de la collectivité, c'est-à-dire des habitants et de leurs élus.

Qui décide et qui paye ?

Ce projet est porté par des organismes publics.

Aucune entreprise privée ne participe au projet.

- La Communauté d'agglomération Plaine Vallée organise le projet et possède le terrain.
- La Ville de Saint-Brice-sous-Forêt participe aussi.
- Le Sigeif est un syndicat public qui s'occupe de l'énergie.
- La SEMAVO est une entreprise qui appartient en grande partie au département.
- La Banque des Territoires aidera à payer plus tard.

Ces organismes vont créer ensemble une société. Cette société va construire et gérer le parc solaire.

Pourquoi un parc solaire, et pas autre chose ?

Les organisateurs ont regardé plusieurs solutions pour ce terrain.

- Construire des logements : ce n'est pas possible à cause du bruit du train et des règles d'urbanisme.
- Faire une zone d'activités : ce n'est pas autorisé non plus par les règles d'urbanisme.
- Faire de l'agriculture : il faudrait dépolluer le terrain, et ça coûterait très cher. Environ 3 fois plus cher que pour un parc solaire.
- Ne rien faire : les déchets et la pollution resteraient sur le terrain.

Un parc solaire coûte moins cher à installer. Il permet de nettoyer le terrain et de produire de l'énergie propre.

Comment on va nettoyer le terrain ?

Entre février et avril 2027, les 7 200 tonnes de déchets seront enlevées.

Ce travail coûtera entre 690 000 et 1 million d'euros.

C'est la société du projet qui payera ce nettoyage.

Les panneaux solaires seront posés sur des pieux en métal plantés dans le sol.

Il n'y aura pas de béton. Le projet pourra donc être complètement démonté plus tard.

Comment on protège la nature ?

Des spécialistes ont étudié les animaux et les plantes du terrain pendant un an entier.

Ils ont trouvé peu d'espèces rares. Il y a surtout :

- des oiseaux (le serin cini, l'accenteur mouchet, l'hypolaïs polyglotte),
- des chauves-souris qui viennent chasser mais qui n'habitent pas sur place,
- des insectes (le grillon d'Italie, la mante religieuse).

Pour protéger la nature, une partie du terrain (environ 1 hectare) ne sera pas utilisée pour les panneaux.

Pendant les travaux, personne ne travaillera la nuit et les horaires seront limités.

Après les travaux, un spécialiste de la nature (un écologue) suivra régulièrement le terrain.

Le bruit et les travaux

Les travaux dureront environ 12 mois.

Les camions passeront par la rue Eugène Houdry. Ils ne passeront pas devant les maisons.

Le bruit le plus fort durera environ 2 mois. C'est quand on enfoncera les pieux en métal dans le sol.

Les travaux bruyants auront lieu seulement les jours de semaine, entre 7 heures et 19 heures.

Une fois le parc construit, il fera très peu de bruit. On entendra juste un petit bourdonnement près des appareils électriques.

L'argent

Le projet coûtera entre 7,5 et 8 millions d'euros.

Une partie de cet argent viendra des organismes publics. Le reste sera emprunté à une banque.

Chaque année, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée recevra un loyer d'environ 10 000 euros.

Le projet payera aussi des taxes. Ces taxes seront partagées entre la commune, le département et l'intercommunalité.

Les communes ne payeront rien si le projet a des problèmes d'argent.

Les avis officiels

Deux organismes ont donné leur avis sur le projet.

- L'Autorité environnementale (la MRAe) a donné un avis globalement positif le 3 juin 2026.
- La CDPENAF, une commission du Val-d'Oise, a donné un avis favorable le 16 avril 2026.

Ces avis demandaient plus d'informations sur la nature et sur la pollution du sol.

Les organisateurs du projet ont répondu à ces questions avec des études plus complètes.



Les prochaines étapes

Le calendrier du projet

- 17 juin – 20 juillet 2026 : enquête publique. Vous pouvez donner votre avis.
- Automne 2026 : décision sur le permis de construire.
- Février à avril 2027 : nettoyage du terrain.
- 2027 : construction du parc solaire.
- Début 2028 : mise en service du parc solaire.



Comment donner votre avis avant le 20 juillet ?

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 20 juillet 2026.

Sokorn Marigot est la commissaire enquêtrice. Elle est indépendante. Elle n'est ni pour ni contre le projet.

Elle recueille l'avis de tous les habitants. Ensuite, elle donnera son avis au préfet du Val-d'Oise. C'est le préfet qui décidera.

Vous pouvez donner votre avis de deux façons :

- Sur Internet : sur le site registre-numerique.fr/parc-solaire-plaine-vallee, ou par courriel à parc-solaire-plaine-vallee@mail.registre-numerique.fr
- En personne : le dossier est disponible à la mairie de Saint-Brice-sous-Forêt (7 rue de la Forêt) et à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (1 rue de l'Égalité, Soisy-sous-Montmorency)

Vous pouvez aussi rencontrer la commissaire enquêtrice :

- Le mercredi 15 juillet 2026, de 13h30 à 17h
- Le lundi 20 juillet 2026, de 13h30 à 17h

Pour poser une question sur le projet

- Guillaume Emond, Communauté d'agglomération Plaine Vallée : 01 30 10 82 21
- Eliott Abbadie, Sigeif : eliott.abbadie@sigeif.fr